

Initiatives ministérielles

L'autre solution extrême qui consistait à renouveler le programme de péréquation pour une seule année aurait pour effet d'accélérer le processus de réexamen des transferts, mais il retirerait aux sept provinces profitant de la péréquation les garanties dont elles ont besoin en matière de recettes afin de pouvoir planifier dans une certaine mesure leurs dépenses.

Après plus de 20 mois de consultations des provinces, nous nous sommes entendus sur une période de renouvellement de deux ans, car il s'agissait, selon nous, du meilleur équilibre possible entre la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse dans le cadre du processus de réexamen d'une part, et l'opportunité de garantir certaines recettes aux provinces, d'autre part.

C'est en fonction de cela que toutes les provinces bénéficiaires ont accepté la proposition en question. Il serait regrettable que la Chambre donne l'impression que le délai sur lequel on s'est entendu pourrait bien être remis en question.

Je voudrais maintenant me reporter à la perception fiscale et me pencher sur la suppression proposée de dispositions touchant les accords de perception fiscale.

L'article en question établit un cadre juridique pour des accords de perception fiscale entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de la perception d'un impôt fédéral par une province ou la perception d'un impôt provincial par le gouvernement fédéral.

• (1250)

Des accords de ce genre améliorent l'efficacité globale du régime fiscal canadien et permettent ainsi de parvenir à un meilleur régime fiscal. Le projet de loi simplifie également le paiement de l'impôt, dans le cas des particuliers, lorsqu'un accord a été conclu.

Les articles en question tendent à simplifier le paiement des impôts et des remboursements lorsqu'une province perçoit un impôt fédéral. Dans ce cas, le projet de loi permet au contribuable de verser à la province l'impôt fédéral que la province est chargée de percevoir.

Le gouvernement provincial pourra également verser des remboursements d'impôt à un particulier au nom du gouvernement fédéral. De cette façon, il sera plus simple pour un contribuable de payer un impôt fédéral perçu par une province et de recevoir un remboursement. Aux termes des articles en question, la même chose vaut pour

les impôts provinciaux perçus par le gouvernement fédéral.

Les articles en question prévoient également de simplifier l'envoi au gouvernement fédéral des impôts que les provinces ont perçus pour lui. Ils indiquent que, dans ces cas, les provinces peuvent déduire de ces impôts le montant qu'elles ont versé aux personnes au nom du gouvernement fédéral.

Toujours selon ces articles, l'envoi des impôts provinciaux perçus par le gouvernement fédéral sera également simplifié. Je pourrais continuer, mais je pense que la Chambre comprend où nous voulons en venir lorsque nous disons souhaiter rendre l'administration et la perception fiscales plus efficaces et, partant, moins coûteuses.

Les Canadiens ont dit très clairement qu'ils s'attendent que leurs gouvernements fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer l'efficacité et la rentabilité. À mon avis, nous devrions conserver les articles dont on propose la suppression.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cela. J'entends le député dire: «Améliorer l'efficacité.» Ces termes semblent un peu froids et bureaucratiques, comme ceux d'un économiste.

M. McDermid: Qu'avez-vous contre les économistes?

M. Waddell: Je n'ai rien contre, mais ils oublient parfois la réalité. Ils n'écourent pas, tout comme le gouvernement n'écoute pas.

J'ai reçu quelques appels téléphoniques hier soir. Une personne âgée m'a dit que ses pairs ont reçu une hausse de 37c. sur leur pension, pour tenir compte du coût de la vie. Sauf erreur, ces 37c. représentent le coût de la vie pour trois mois.

M. McDermid: Nous avons donc réduit l'inflation.

M. Waddell: Écoutez cela. Le gouvernement a une TPS qu'il veut maintenant harmoniser avec les impôts des provinces.

Supposons qu'on achète un hamburger. Je ne parle pas de l'acheter au restaurant McDonald, où la plupart des personnes âgées achètent leurs hamburgers. Dans certains restaurants, on vend un hamburger, accompagné d'une salade et peut-être de frites, au prix de 4,98 \$ ou 4,99 \$.